

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 21 MARS 2024****Présents :** cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Corinne MONDIN**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 7 mars 2024**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°4

COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGETS ANNEXES 2023

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif » au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

M. le Président présente les comptes administratifs de l'année 2023 des budgets annexes qui se présentent comme suit :

<i>BA OM</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	5 720 897,94 €	7 944 942,45 €	2 224 044,51 €	2 224 044,51 €
Investissement	579 508,23 €	966 474,10 €	386 965,87 €	511 895,23 €
RAR	518 328,87 €	- €		

<i>BA Atelier relais</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	170 747,39 €	175 162,50 €	4 415,11 €	49 579,51 €
Investissement	142 202,15 €	120 774,91 €	- 21 427,24 €	89 647,58 €
RAR	- €	- €		

<i>BA Gites d'entrep.</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	39 849,69 €	133 949,76 €	94 100,07 €	94 100,07 €
Investissement	100 708,97 €	87 627,61 €	- 13 081,36 €	- 349 164,96 €
RAR	10 534,64 €	- €		

<i>BA ZA Barthes</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	907 002,88 €	921 392,42 €	14 389,54 €	32 029,50 €
Investissement	941 456,83 €	853 327,12 €	- 88 129,71 €	- 385 192,65 €
RAR	- €	- €		

AR Prefecture063-200070761-20240321-2024_21_03_04B-DE
Reçu le 29/03/2024

<i>BA ZA Marat</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	92 656,33 €	223 588,94 €	130 932,61 €	- 23 525,30 €
Investissement	222 314,53 €	91 539,01 €	- 130 775,52 €	- 69 444,17 €
RAR	- €	- €		

<i>BA ZA Cunlbat</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	79 818,08 €	79 818,08 €	0 €	0 €
Investissement	79 818,08 €	0 €	- 79 818,08 €	- 79 818,08 €
RAR	- €	- €		

<i>BA Activités com.</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	1 792 002,01 €	1 838 364,23 €	46 362,22 €	- 41 901,40 €
Investissement	315 621,16 €	134 731,43 €	- 180 889,73 €	- 282 021,70 €
RAR	1 286,96 €	189 307,71 €		

<i>BA SPANC</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	240 672,72 €	189 801,27 €	- 50 871,45 €	- 26 033,08 €
Investissement	20 484,03 €	160 191,26 €	139 707,23 €	146 143,30 €
RAR	- €	- €		

<i>BA Lot. Beuvrières</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	95 802,19 €	84 419,04 €	- 11 383,15 €	- 107 097,88 €
Investissement	70 188,62 €	95 802,19 €	25 613,57 €	- 70 188,62 €
RAR	- €	- €		

<i>BA Abattoir</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat
Fonctionnement	670 011,15 €	379 539,35 €	- 290 471,80 €	- 408 020,90 €
Investissement	109 602,61 €	485 951,17 €	376 348,56 €	309 952,28 €
RAR	5 896,58 €	- €		

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de l'adoption du compte administratif, le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Dès lors, M. FORESTIER ne prend pas part au vote des Comptes administratifs 2023 et la séance est présidée par la personne désignée à l'occasion de la délibération précédente.

M. FORESTIER ne prend pas part au vote du Compte administratif 2023.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_04B-DE
Reçu le 29/03/2024

- d'adopter les comptes administratifs pour l'exercice 2023 des dix budgets annexes dressés par M. le Président, lesquels peuvent se résumer selon les tableaux ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 2 avril 2024

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_04B-DE
Reçu le 29/03/2024